

Service Transmission  
Installation Régional  
Agropole-Normandie  
2 rue des Roquemonts  
CS 65214  
14052 Caen Cedex 4  
Secrétariat  
Tél : 02 31 47 23 52  
Email :  
service14@saferdenormandie.fr

Siège  
AGROPOLE NORMANDIE  
2, rue des Roquemonts  
CS 65 214  
14 052, Caen Cedex 4

SA au cap 2 811 088,00  
RCS Caen B 623 820 602  
SIRET 623 820 602 00034  
APE : 42.99 Z  
N° TVA Intracommunautaire  
FR 78 820 602

[www.saferdenormandie.fr](http://www.saferdenormandie.fr)

## APPEL DE CANDIDATURES

Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

<p>Date d'envoi Safer :</p> <p>19/03/2025</p>	<p>Visa et cachet de la mairie*</p> <p>Julien LEMOUX Maire</p>  <p>*Valant attestation d'affichage <u>dès réception</u> jusqu'à la fin du délai légal de publicité et -prise de connaissance au sens de l'article L 143-7-2 du CRPM.</p>
---	--

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous que la Safer possède ou envisage d'acquérir ou que la Safer gère ou envisage de gérer.

Référence acquisition : **AS 14 25 0066 01**  
Situation locative : **Libre le jour de la signature**  
Superficie totale : **101 ha 55 a 05 ca**

**Transmission globale d'une exploitation laitière comprenant : maison principale et logement annexe, bâtiments d'exploitation, avec reprise du capital d'exploitation (cheptel mort, vif et stock). Parcellaire groupé en nature d'herbage et labour.**  
**Cette exploitation constitue une entité économique formant un tout indissociable - Objectifs poursuivis : installation ou réinstallation d'un agriculteur.**

Commune : <b>FONTAINE-LE-PIN</b> Lieux-dits : <b>le Bourg, les Ormes, les Bas Ormes, les Deserts, 2 rue de la Ferinière, rue Varin, rue de la Ferinière</b> Surface totale sur la commune : <b>84 ha 26 a 38 ca</b>
Commune : <b>SAINT-GERMAIN-LE-VASSON</b> Lieux-dits : <b>l'Herbage, Pré Perdrix</b> Surface totale sur la commune : <b>9 ha 16 a 34 ca</b>
Commune : <b>FALAISE</b> Lieu-dit : <b>VC la Bruyère</b> Surface totale sur la commune : <b>8 ha 12 a 33 ca</b>

### Classification dans un document d'urbanisme\* :

Les biens ci-dessus référencés sont considérés comme étant classifiés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

\*Sources : conseils locaux, notaires, internet.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, impérativement avant le **14/04/2025** et en utilisant l'une des trois et seules possibilités de dépôt offertes :

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi) :

112

**Safer de Normandie**  
**2 rue des Roquemonts**  
**CS 65214**  
**14052 CAEN CEDEX 4**  
**Email : [service14@saferdenormandie.fr](mailto:service14@saferdenormandie.fr)**

- Soit par mail à l'adresse suivante : [service14@saferdenormandie.fr](mailto:service14@saferdenormandie.fr)
- Soit de manière dématérialisée, via l'outil Saisie des Candidatures en ligne en cliquant en utilisant le lien suivant : <https://www.saferdenormandie.fr/fr/biens-acheter-louer/biens-acheter-louer.html> ou au moyen du QR Code suivant :



Passée cette date, les demandes ne seront plus prises en considération, tout comme le fait de présenter une candidature sous d'autres formes.

Tout candidat a la possibilité de présenter son projet sur tout ou partie des biens à condition que la Safer de Normandie ait une solution globale sur le dossier et quand bien même elle poursuivrait un objectif de transmission d'une unité.

Sauf mention, les biens présentés ici sont considérés comme étant classés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

Des compléments d'information pourront être obtenus, notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la Safer, soit dans les différentes permanences.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Il est précisé que pour être candidat présenté aux instances, le dépôt de candidature en tant que tel ne suffit pas, ce qui signifie que tout candidat :

- Doit accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature Safer répondant à toutes les conditions du dossier dans les délais indiqués,
- Doit présenter un projet. Ce projet doit être **synthétique** (si le projet dépasse 1 000 caractères, la Safer s'autorise à reformuler pour une présentation en instances) et **clair** (notamment sur les volets économique et environnemental),
- Doit tout mettre en œuvre pour permettre l'établissement d'un contact (a minima téléphonique) avec le conseiller foncier Safer en charge du dossier dans l'hypothèse d'une candidature dématérialisée.

212